

Maîtriser mon endettement

Il existe bien des façons de s'endetter : emprunter à sa banque, à un organisme de crédit ou à un proche, payer en plusieurs fois un achat en magasin, utiliser une autorisation de découvert, mais aussi dépenser plus que ce que l'on gagne, avoir un retard dans le paiement de ses factures ou demander à son employeur une avance d'argent...

C'est avec vos revenus que vous réglez vos dettes. Vous devez pouvoir faire face chaque mois à leur remboursement, en tenant compte de toutes les dépenses liées aux besoins de la vie courante. Maîtriser son endettement évite le surendettement et peut permettre de se constituer une épargne de précaution.

Pourquoi évaluer mon niveau d'endettement ?

Connaître votre niveau d'endettement vous permet :

- d'éviter de vous endetter au-delà de votre capacité de remboursement,
- de détecter une éventuelle situation de surendettement,
- **d'évaluer le montant qu'il est possible d'épargner** une fois toutes vos dépenses mensuelles payées,
- **de savoir si vous pouvez demander un nouveau crédit**, si besoin.

Comment dois-je procéder ?

Plusieurs approches complémentaires permettent d'évaluer votre niveau d'endettement :

- le calcul du **reste pour vivre**,
- **la prise en compte de situation(s) particulière(s)** (la composition familiale par exemple),
- **le calcul du taux d'endettement**.

Le reste pour vivre

Le plus important est de déterminer **ce qu'il vous reste chaque mois pour les dépenses de la vie courante, une fois que vous avez déduit de vos revenus le montant de votre loyer et le remboursement de vos crédits**. Votre endettement doit rester raisonnable afin de faire face aux autres dépenses courantes (alimentation, énergie, transports, loisirs...) et aux imprévus.

Votre conseiller bancaire peut vous aider à effectuer ce calcul.

- **Les revenus à prendre en compte**

Votre **salaire** (et le cas échéant, celui de votre conjoint) **et les autres ressources** telles que les aides personnalisées au logement, les pensions reçues, les revenus fonciers si vous êtes propriétaire d'un logement que vous louez, les bourses d'étude, etc.

Vous devez prendre en compte uniquement vos revenus à caractère certain et durable car les mensualités de remboursement de crédit, les loyers et autres charges d'habitation sont à payer de façon certaine et régulière.

- **Les charges à prendre en compte**

Le **remboursement de tous vos crédits** en cours (prêts immobiliers, crédits à la consommation, crédits renouvelables ou paiements en plusieurs fois auprès de magasins, etc.) **le loyer** et, s'il y a lieu, **les pensions** que vous versez par exemple.

Info : Il existe des applications pouvant vous aider à déterminer votre reste pour vivre, comme « PiloteBudget », gratuite et autonome.

Conseil : reprenez vos relevés de compte et vérifiez toutes les opérations au débit. N'oubliez pas de compter les remboursements de crédits renouvelables. Un oubli fausserait le calcul et vous seriez en réalité plus endetté que ce que vous croyez.

Les spécificités de chacun

Chaque situation est particulière et réclame une analyse personnalisée. De nombreux critères sont importants pour savoir si la somme restant est suffisante pour vivre.

Une même somme (1 000 euros par exemple) sera suffisante ou insuffisante en fonction de :

- la composition de la famille (plusieurs enfants avec des frais d'études, de cantine, de crèche par exemple),
- des frais de transport (d'autant plus importants que le trajet domicile-travail est long),
- l'hébergement d'une personne dépendante,
- etc.

Le taux d'endettement

Il ne s'agit que d'une indication dont il faut se méfier car elle n'est **pas pertinente à elle seule**.

C'est le rapport entre vos charges de crédit et de loyer (si vous êtes locataire) et vos revenus sur une même durée. Il est exprimé en pourcentage. Par exemple, si vos charges et emprunts sont de 500 € pour 2 000 € de revenus mensuels, votre taux d'endettement est de 25 %.

On entend souvent dire que ce taux ne doit pas dépasser 33 %. En réalité, **seul le reste pour vivre** (ou revenu résiduel) **permet de savoir si vous êtes trop endetté**.

Conseil : si vous souhaitez souscrire un nouveau prêt, vous devez calculer votre **reste pour vivre prévisionnel** en intégrant la mensualité du crédit envisagé, les dépenses et ressources à venir, pour voir si votre projet est viable.

Pourquoi maîtriser mon endettement ?

Vous pourrez souscrire un nouveau crédit afin de réaliser vos projets. Pensez à comparer les offres pour retenir la solution de crédit qui vous conviendra le mieux.

Vous pourrez faire face aux imprévus. Mettre tous les mois un peu d'argent de côté est une bonne habitude à prendre dès que votre budget le permet : vous **disposerez ainsi d'une épargne de précaution**.

Que faire si je rencontre des difficultés financières ?

Vous devez faire un point complet sur votre budget au plus vite pour **mesurer l'importance de vos problèmes financiers** et essayer de comprendre la situation.

Vos revenus suffisent-ils toujours à faire face à vos dépenses ? Ont-ils baissé ? Vos dettes ou vos dépenses ont-elles augmenté ? Vos difficultés sont-elles passagères ou durables ?

N'attendez pas pour en **parler à votre conseiller bancaire**. Il peut vous aider à y voir plus clair et rechercher avec vous des solutions.

Attention : utiliser ou augmenter votre découvert en compte n'est pas une solution car il augmente le montant de la dette que vous devrez rembourser.

Comment réagir en cas de perte de revenus ?

Chômage, séparation, maladie... vos revenus peuvent baisser et ne plus suffire à faire face à vos dépenses courantes ou déjà engagées. Voici ce que vous pouvez faire.

Côté budget :

- identifiez les dépenses que vous pouvez réduire,
- **différez certains achats** ou, quand ils sont nécessaires, choisissez des formules économiques,
- si vous attendez une rentrée d'argent, relancez la personne ou l'organisme pour accélérer l'opération,
- **évitez d'accumuler des retards de paiement** qui s'avèrent vite coûteux,
- **recherchez une aide** auprès de votre entourage, de votre employeur et auprès d'un service d'action sociale.

Côté crédit :

- **ne souscrivez pas de nouveau crédit** pour faire face à des difficultés de trésorerie : votre endettement et vos charges s'alourdiraient, votre situation serait alors encore plus déséquilibrée,
- **prévenez vos créanciers et demandez-leur des délais de paiement** ou mieux, un rééchelonnement,
- **utilisez avec prudence le regroupement de crédits** car le montant total à rembourser peut au final être plus élevé,
- en cas de perte d'emploi, d'accident ou de maladie, **pensez à faire intervenir**, s'il y a lieu, **les différentes assurances** que vous avez souscrites (incapacité de travail, perte d'emploi, garantie des accidents de la vie...).

Dans tous les cas, **n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec votre conseiller bancaire** pour faire un point sur votre nouvelle situation.

Info : Consultez le mini-guide n°12 « comment réagir en cas de perte de revenus ? » sur <https://www.lesclesdelabanque.com>.

Et si malgré mes efforts, je n'arrive plus à faire face ?

Si malgré tout, vous éprouvez des **difficultés financières graves** et que vous ne parvenez plus à faire face à toutes vos dettes et toutes vos dépenses, si des incidents de paiement et de remboursement se multiplient, **vous êtes probablement surendetté**.

Vous pouvez alors **déposer un dossier de surendettement à la commission de surendettement de la Banque de France** proche de votre domicile. Faites vous aider par votre conseiller bancaire ou par un service d'action sociale pour la constitution de votre dossier.

Info : Un mini-guide sur la procédure de surendettement (n°22) est disponible sur <https://www.lesclesdelabanque.com/>.

Les points clés

- Le « reste pour vivre » vous permet d'évaluer votre endettement. Pensez à le calculer régulièrement.
- Le taux d'endettement n'est qu'un indicateur.
- Avant d'emprunter, assurez-vous que vous êtes en capacité de rembourser.
- En cas de difficultés, essayez de rééquilibrer votre budget et contactez votre conseiller bancaire.